



Revendications CGT NAO 2023

1. Augmentation collective de 160 euros mensuel pour tous les salariés sur 12 mois (145 euros pour les salariés sur 13 mois et demi).
2. Frais de carburant des salariés n'ayant pas de véhicule CCF pris en charge sous la forme d'une prime de transport (exonéré des cotisations) de 200 euros/an pour les véhicules thermique et 500 euros/an pour les véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes (plafond URSSAF)
3. Augmentation à hauteur de l'inflation des prix alimentaires (12,6%) de l'indemnité repas soit 1,53 euros par repas.
4. Revalorisation des primes vêtements à hauteur de l'inflation (5,9%) soit 0,63 centimes par prime.
5. Augmentation du chèque déjeuner à hauteur de l'inflation alimentaire (12,6%) soit 1,20 euros pris en charge par l'employeur.
6. Augmentation de la prime véhicule de 1,35 à 1,50 euros.
7. Plateformes :
 - remplacement du ticket restaurant par une prime repas.
 - Augmentation de la prime de production à 200 euros net.
8. Diminution des charges de travail pour les plus de 50 ans soumis aux risques de TMS
9. Gain de productivité acquis par la digitalisation et les restructurations : passage aux 32 heures payées 35h.
10. Nous demandons une fois encore le respect des plafonds établis par les mesures Optimum sur les charges de travail ainsi que la mise en place d'une organisation du travail qui respecte et permet l'application du plan canicule.
11. Prime de remplacement des salariés absents sur la base du volontariat.
12. Nous demandons l'engagement de la Direction sur un vrai plan d'action pour le bien-être au travail : redonner de l'autonomie, du pouvoir d'agir et de décision, donner de la confiance aux professionnels de leur métier, diminuer les défiances et demandes de reportings, mails, constats, contrôle, surveillance... Organiser le travail de façon à permettre les échanges spontanés, aux volontaires de faire des heures supplémentaires et à ceux qui ne le souhaitent pas d'avoir une charge mesurée.